

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Le 22 septembre 2025 à 18:15, le Conseil Municipal de la Ville de Canteleu, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de leurs séances, à l'Hôtel de Ville de CANTELEU, sous la présidence de M. DELAHAYE Tom.

Étaient présents : 23 membres, formant la majorité des Conseillers en exercice :

M. DELAHAYE, Maire ;  
M. WÜRCKER, Mme TAFFOREAU, Mme LE BRUN, M. CONFAIS, Mme BARÉ, Adjoint au maire ;  
M. GUYON, Mme FRESSENGEAS, Mme PARIN, Mme RENAULT, Mme DEMEILLIEZ, M. HARRANDO, Mme CARON, Mme LERICHE, Mme GRIEUX, M. GARCIA, M. LECLERC, M. COQUE, M. DEBONNAIRE, M. BUREL, Mme ADAM, Mme CLERO, Mme PANDORE-PIQUOT, Conseillers Municipaux.

Étaient représentés :

M. GALLET a donné pouvoir à M. BUREL, M. BENARD a donné pouvoir à M. COQUE,  
M. GLARAN a donné pouvoir à Mme LE BRUN, Mme ELIE a donné pouvoir à M. DELAHAYE,  
Mme BAPTISTE a donné pouvoir à Mme TAFFOREAU, Mme BOULANGER a donné pouvoir à M. CONFAIS.

N° ACTE : DE-105/25

OBJET : Réfection d'étanchéité et installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture terrasse de l'hôtel de ville - Lot n° 1 - Curage / étanchéité - AVENANT 1 - Autorisation de signature

VU :

- Le Code de la Commande Publique,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
  
- La Délibération n° DE-174/24 prise par le Conseil Municipal en séance du 09 décembre 2024 autorisant le lancement de la procédure adaptée et la signature du marché,
- L'avis de la commission municipale Cadre de Vie du 8 septembre 2025,
- L'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 18 septembre 2025,

CONSIDERANT QUE:

- Le marché relatif à la réfection d'étanchéité et à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'hôtel de ville a été confié aux entreprises suivantes :

\* Lot n° 1 : Curage / étanchéité

Entreprise EBCI (27100 Val de Reuil) pour un montant de 105 819,90 € HT

\* Lot n° 2 : Installation de panneaux photovoltaïques en toiture

Entreprise INDEPELEC (76400 Epreuville) pour un montant de 93 800,00 € HT

- Le montant initial s'élève à 199 619,90 € HT soit 239 543,88 € TTC.

- Il convient de modifier, par voie d'avenant n° 1, le lot n° 1 : curage / étanchéité en intégrant les options 3.1 et 3.2 de la décomposition globale et forfaitaire :

\* Option 3.1 : fourniture et mise en œuvre de dalles extérieures en grès cérame sur plots pour circulations piétonnes retenue pour un montant de 924,00 € HT.

\* Option 3.2 : remplacement des couvertines existantes pour un montant de 11 742,00 € HT

- Le délai d'exécution du lot n° 1 est prolongé de 11 semaines pour la réalisation de ces travaux.

- L'avenant n° 1 susvisé, fait évoluer le montant du marché du lot n° 1 à 118 485,90 € HT.

- Le montant global de l'opération, d'un montant initial de 199 619,90 € HT se trouve porté à 212 285,90 € HT (254 743,08 € TTC), soit une augmentation de 6,35 %.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 du marché conclu avec le titulaire du lot n° 1, Entreprise EBCI portant sur les modifications susvisées.

Pour extrait conforme,  
Suivent les signatures ...

Le Maire



Tom DELAHAYE

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Selon les dispositions prévues aux articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet, **dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou sa notification** :

- d'un recours gracieux motivé auprès du Maire,

- d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN.

L'application Télérecours est accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Loi du 2 mars 1982

**DELIBERATION EXECUTOIRE**

Exécutoire le : 02/10/2025

Affichage le : 02/10/2025

Notification le : 02/10/2025

Préfecture le : 02/10/2025

ID DEMAT : 076-217601574-20250922-  
lmc1H13069H1-DE